



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX OBTIENT UNE AIDE FINANCIÈRE CONSIDÉRABLE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR LA RESTAURATION DE SES ÉDIFICES PATRIMONIAUX

Baie-Saint-Paul, le 19 janvier 2021 – Au printemps 2021, la MRC de Charlevoix pourra procéder à d'importants travaux jugés essentiels afin de préserver et mettre en valeur ses édifices patrimoniaux du centre-ville de Baie-Saint-Paul. Ainsi, elle pourra procéder à la restauration de son siège social situé au 4, place de l'Église, et de l'édifice qui abrite notamment le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) situé au 6, rue Saint-Jean-Baptiste.

Les travaux seront réalisés grâce au soutien financier du gouvernement du Québec. L'aide de 329 584 \$ qui provient du ministère de la Culture et des Communications et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est octroyée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

« Notre objectif est de protéger deux bâtiments patrimoniaux d'intérêt qui sont la propriété de la MRC de Charlevoix et qui contribuent à la mise en valeur du patrimoine culturel immobilier sur le territoire de la ville de Baie-Saint-Paul. Ces bâtiments sont caractérisés par une valeur exceptionnelle et supérieure selon l'inventaire architectural de la MRC de Charlevoix et leur protection est donc un enjeu majeur en matière de mise en valeur de notre histoire et de notre paysage culturel et patrimonial », est fière de souligner madame Claudette Simard, préfète de la MRC de Charlevoix.



L'édifice abritant le siège social de la MRC de Charlevoix a été construit en 1905 et sa valeur patrimoniale est jugée exceptionnelle compte tenu de l'état de sa préservation ainsi que de ses valeurs d'usage, d'architecture et de rareté. Évalués à 540 000 \$, les travaux permettront de réaliser une réfection de la maçonnerie et de l'enveloppe extérieure ainsi que le démontage, le remontage et la restauration complète du mécanisme de l'horloge sise dans le clocher de l'édifice, offerte par Sir Rodolphe-Forget en 1906.

L'édifice abritant le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix a été construit en 1927 (date estimée) et sa valeur patrimoniale est qualifiée de supérieure. Le projet de restauration de cet édifice concerne le remplacement de 11 ouvertures en façade avant, latérale et arrière, des travaux évalués à près de 48 000 \$. L'installation de fenêtres à guillotine permettra ainsi de préserver le cachet patrimonial et d'assurer sa mise en valeur par la réintroduction d'un modèle de fenêtre approprié et rappelant son état d'origine.



Ces bâtiments étant assujettis à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Baie-Saint-Paul, les plans et devis préparés par la firme d'architecte mandatée pour coordonner la phase préliminaire de l'appel d'offres public ont été préalablement approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la ville de Baie-Saint-Paul.

Le coût net de ces travaux est ainsi évalué à 588 000 \$. Outre la portion assumée par le MCC, équivalente à 329 584 \$, la MRC de Charlevoix procédera à un règlement d'emprunt pour assumer la différence, une somme estimée à 258 416 \$. D'autres travaux, qui ne sont pas reliés au caractère patrimonial du siège social de la MRC de Charlevoix, seront ajoutés à ce règlement d'emprunt, dont le remplacement de l'escalier de secours et le remplacement de cloisons intérieures.

Après avoir complété l'exercice relatif aux appels d'offres pour obtenir des soumissions conformes aux plans et devis élaborés par les architectes, l'entreprise Maçonnerie Dynamique, dont les bureaux sont situés à Québec, a été retenue pour réaliser les travaux du siège social de la MRC, et Construction C.P. Boivin inc. de Baie-Saint-Paul est l'entreprise retenue pour effectuer les travaux de remplacement des ouvertures sur l'édifice de la rue Saint-Jean-Baptiste.

Selon l'échéancier prévu, les travaux devraient commencer en mars et se terminer au plus tard en mai 2021.

– 30 –

Source :

Karine Horvath, directrice générale

MRC de Charlevoix

418 435-2639, poste 6002

khorvath@mrccharlevoix.ca